

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-REMEZE DU 4 OCTOBRE 2016.

Sur convocation de Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Remèze en date du 4 octobre 2016,

l'an deux mille seize et le dix du mois d'octobre à dix-neuf heures 15, le Conseil Municipal de Saint-Remèze, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Saint-Remèze sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire,.

Etaient présents : Evelyne BERNARD Gérard BERNARDIN, Didier BOULLE, Claude CHARMASSON, Frédéric HAON, Nadège ISSARTEL, Pierre LASCOMBE, Alain MEYCELLE, Nicole FLORES, Michel RAIMBAULT, Marie-Claire SIMONET.

Cécile DUMARCHER a donné procuration à Alain MEYCELLE.

Jean-Pierre BIZZARI a donné procuration à Didier BOULLE.

Charles CHAUVEAU a donné procuration à Evelyne BERNARD.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Nadège ISSARTEL

Les sujets suivants ont été examinés :

- Marché de travaux pour l'aménagement et le confortement du ruisseau des Fonts. Attribution des lots.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les offres pour l'aménagement et le confortement du ruisseau des Fonts ont été analysées lors de la commission d'appels d'offres du 19 septembre 2016.

Les critères d'attribution sélectionnés pour le choix des offres sont :

- Les références ;
- Le mémoire technique ;
- Le prix.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot	Entreprise	Montant HT
n°1 TERRASSEMENT- VRD- MACONNERIE	Pascal FEYTEL GRAS 07700 Alexandre MIRABEL BIDON 07700	85 415 €
n°2 SERRURERIE CONSTRUCTION METALLIQUE.	Olivier LADREYT BEAUCHASTEL 07800	23 950 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les offres sélectionnées.

- Acquisition de biens par voie de préemption.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets communaux *d'aménagement de l'espace public, la volonté de construction d'un bâtiment pouvant accueillir une "maison de pays", un point d'information, un distributeur de billets et des toilettes publiques.*

La commune doit acquérir du foncier pour pouvoir concrétiser ce projet.

Il fait part au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner n° 20150645, reçue le 3 octobre 2016, adressée par Maître COT, notaire à Bourg Saint Andéol, en vue de la cession d'une propriété sise :

- le village, cadastrée section A n° 1199 d'une superficie totale de 180m²
- et
- les jardins, cadastrée section A n° 1414 d'une superficie totale de 75 m²

appartenant à Mmes TEYSSIER Eliette, TEYSSIER Huguette, TEYSSIER Sandrine, TEYSSIER Véronique.

Le bien cadastré section A n° 1199 est idéalement placé pour être une vitrine du village.

Construit en angle, cet immeuble bénéficie d'un emplacement stratégique :

- Côté nord, il est en bordure du CD4 sur l'itinéraire de la Caverne du Pont d'Arc.
- Côté Est, il est desservi par la voie communale qui accède à l'école.
- Situé au coeur du village avec possibilité de parking à proximité.

Il propose au Conseil Municipal d'acquérir ces biens par voie de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'acquérir par voie de préemption les biens ci-dessus référencés appartenant à Mmes TEYSSIER Eliette, TEYSSIER Huguette, TEYSSIER Sandrine, TEYSSIER Véronique.
- La commune achètera au prix principal de 65 000 €, indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à exercer au nom de la commune le droit de préemption pour acquérir les biens ci dessus référencés et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- La dépense résultant de cette acquisition est inscrite au budget de la commune.

- Approbation de l'adhésion de la commune de LANAS à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

Monsieur le Maire expose aux conseillers que par délibération du 8 septembre 2016, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable à l'extension du périmètre par adhésion de la commune de LANAS à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, aux motifs suivants :

« Considérant la volonté des élus la commune de LANAS de la voir rattachée à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche ;

Considérant la proximité et les liens étroits qui réunissent, pour de nombreuses questions, les communes de Lanas, Vogüé et St Maurice d'Ardèche ;

Considérant que le secteur au nord de la Communauté, avec les communes de Rochecolombe, Lanas, Vogüé et St Maurice d'Ardèche, constitue une entité cohérente, qui marque la porte d'entrée du territoire de la CDC des Gorges de l'Ardèche .

Il donne lecture du courrier de M. le Président de la Communauté de Communes, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré,

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune de LANAS à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
- Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose de verser aux associations du village pour l'année 2016, les subventions de fonctionnement suivantes :

Association	Montant
COMITE DES JEUNES	250 €
AOC FOOT	1000 €
ARDECHE MALI	250 €
LES CHENES VERTS	250 €
LES JOYEUX PETANQUEURS	250 €
LES TONIQUES	250 €
PAYSAGES PATRIMOINE	250 €
TENNIS DE TABLE	250 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	250 €
TERRE ET SOIE	250 €
LA PALETTE ARDECHOISE	250 €
EN TOUS LES SENS	250 €
ACTEURS ECONOMIQUES	250 €
LA BOULE 2000	250 €
COOPERATIVE SCOLAIRE CL MAT	150 €
COOPERATIVE SCOLAIRE CL MOYEN	150 €
COOPERATIVE SCOLAIRE CL GRAND	150 €
LA RIBAMBELLE	250 €
JEUNES POMPIERS	100 €
LA BARTADE	250€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

- Subvention exceptionnelle au Comité des Jeunes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 600 € au Comité des Jeunes pour financer l'animation musicale de la fête votive .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Subvention exceptionnelle à l'association "les joyeux pétanqueurs".

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 200 € à l'association "les joyeux pétanqueurs" pour l'organisation de la manifestation des 24 heures de pétanque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.